



Journée d'étude IMERA/Université d'Édimbourg

30-31 mai 2024

« Le nexus méditerranéen des migrations d'Afrique vers l'Europe : des solidarités aux luttes infra-politiques »

Présentation de la journée d'étude par le comité scientifique d'organisation :

Dans le cadre du programme Méditerranée, l'Iméra, Institut d'études avancées d'Aix-Marseille Université et le Centre d'Études Alwaleed de l'Université d'Édimbourg sur l'Islam dans le Monde Contemporain, organisent une journée d'étude les 30 et 31 mai 2024 à Marseille afin de repenser la gouvernance migratoire et la réception urbaine des migrants dans un contexte de poly-crise (politique, socio-économique, environnementale).

Les travaux les plus répandus sur les migrations souffrent d'une tendance consistant à accorder le primat aux études portant sur les mécanismes institutionnels, les organisations à l'œuvre dans les processus de tri, de contrôle, et d'expulsion des étrangers par contraste avec la relative rareté des analyses s'intéressant aux interventions des acteurs locaux qui tentent de contrebalancer les politiques de rejet. Les études existantes, particulièrement dans les pays du Sud, se sont principalement focalisées sur une approche sécuritaire des migrations dans les mondes musulmans et les régimes frontaliers et sur la définition de la migration en enjeu de contrôle.

Dans ce contexte, cette rencontre a pour objectif d'apporter un éclairage croisé sur les phénomènes migratoires et leur réception en Afrique et en Europe au prisme du vécu migratoire, des dynamiques de solidarités et des luttes infra-politiques. Il s'agit dans cette journée d'étude de mettre la focale sur la question de la gouvernance migratoire, à nouveaux frais, qui reporte aux villes des Suds et du Nord global une forme d'analyse des pratiques, de l'engagement des acteurs non étatiques et des différents types de droits qu'ils produisent au profit des populations migrantes. Les échelles de lecture seront multiples, se situant tant au niveau national, que régional ou municipal. Dans un contexte d'externalisation par l'Union européenne des contrôles frontaliers, il s'agit d'interroger la sous-traitance par l'État de l'accueil des migrants aux acteurs locaux et aux organisations de la société civile. Comment dès lors mettre au jour les nouvelles pratiques de subjectivation politique en contexte migratoire européen et africain ? Dans ce prolongement, comment se structurent les nouvelles luttes pour l'accueil et l'inclusion des migrants dans les pays du Nord et ceux du Sud ?

Dans cette perspective, les communications des participants devront s'inscrire dans les axes suivants :

Axe 1. Le droit et l'éthique à l'épreuve de l'accueil des migrations

Dans un contexte de durcissement des contrôles frontaliers, de criminalisation des solidarités et de « crise d'accueil » des migrants, cette journée d'étude invite à repenser notre relation à la frontière, à la condition migrante et à l'hospitalité, et ce, dans une perspective d'élargissement des droits et d'extension de la démocratie. Elle se propose d'interroger le lien entretenu entre droit et migration tout en examinant les formes d'éthique imprégnant la pratique du droit des étrangers en Afrique et en Europe. L'enjeu est de penser la réalité migratoire, les effets et les réponses de l'UE et de ses États membres au-delà du prisme réducteur de la simple externalisation européenne des contrôles frontaliers dans un contexte de frontiérisation (A. Mbembe, 2020) et « d'agenciarisation » (R. Mehdi, 2020) en cours dans le champ de la politique d'asile et d'immigration. Cette mise au point nous permet de repenser la nature, les modes et les effets de l'hospitalité face aux enjeux des valeurs propres au logiciel démocratique consubstantiel au projet européen.

Le droit public constitue un outil de régulation que mobilisent institutions internationales, pouvoirs publics et sociétés civiles pour encadrer, surveiller et contrôler les mouvements migratoires et ainsi, opérer un tri entre des circulations conçues comme légitimes et d'autres comme illégitimes. À ce titre, la norme constitue elle-même un objet de nature informationnelle dont la mondialisation participe à la circulation d'un espace à l'autre, soutenant alors des processus qui peuvent aller dans le sens d'une hybridation juridique, mais aussi d'une consolidation de multiples formes d'exclusion et de contrôle migratoire. Nous interrogerons les points suivants : comment penser d'un point de vue épistémologique la question de la norme, de son effectivité et de l'expertise technique que réinterroge le défi de l'accueil des migrations ? Comment les institutions européennes et le droit tentent-ils de saisir des phénomènes transnationaux face à des migrations en contexte de frontiérisation ?

Dans ce prolongement, cet axe invite à remettre au cœur de l'analyse la relation entre recherche et éthique au sein des « *migration studies* ». Que signifie adopter « une approche éthique » pour l'étude des migrations ? L'éthique, via ses outils critiques et réflexifs, peut-elle prétendre constituer un domaine pertinent afin de ressaisir le champ des études sur les migrations en général et le vécu migratoire en particulier ? Il s'agira d'examiner en quoi l'absence d'approche éthique par les chercheurs pourrait constituer un obstacle épistémologique (Bachelard, 1938) dans la compréhension du phénomène migratoire et plus particulièrement de sa réalité infra-politique.

Ces questionnements sont d'autant plus importants dans les études migratoires où les rapports d'inégalités entre les chercheurs et les migrants sont souvent renforcés du fait d'héritages coloniaux et postcoloniaux et plus largement de rapports sociaux consubstantiels. La finalité est de rendre compte de l'éthique de la recherche prise dans des processus de criminalisation, d'illégalisation (Scheel, 2021) et de réification induite par les pratiques de contrôle migratoire. Une réflexion sur la multipositionnalité du chercheur et sur les rapports relationnistes de domination, voire de violence qu'elle peut susciter sur le terrain sensible des migrations peut être menée. Comment le chercheur transmet-il les données collectées à propos de ces sujets de recherche sans être pris dans une gouvernementalité humanitaire ? À travers quelle approche le chercheur peut-il s'écarter du piège de la victimisation des migrants et ne pas reproduire les schémas étatiques de contrôle et d'exclusion ?

En outre, l'axe 1 entend mettre au jour le type d'éthique au fondement de la démarche scientifique qui peut s'envisager à travers le prisme de principes pluriels tels que : la reconnaissance (Honneth 2020), l'hospitalité (Stavo-Debaugé, 2018), le care (Apitzsch 2014 ; Puig de la Bellacasa, 2017) et la justice. Quelles sont les approches et les orientations données à l'éthique de la part des décideurs publics et de la société civile dans le champ migratoire ? Comment se présente l'éthique « institutionnelle », l'éthique citoyenne à l'égard des migrant.es et l'éthique mise « en pratique » par les migrant.es eux/elles-mêmes ? En quoi le recours aux vocables de la justice, de la proportionnalité, de l'équité, s'insère-t-il dans une stratégie politique de gouvernementalité du corps migrant ?

Du point de vue de la géographie politique, cette conjoncture actuelle nous enjoint dès lors d'aller au-delà de l'approche sécuritaire. Nous considérerons ici le rôle des villes africaines et européennes en tant qu'actrices du droit de la migration et du développement en mettant en lumière leurs actions en matière d'accueil et de protection des migrants, l'impact du droit international sur les espaces urbains confrontés à des flux migratoires, ou encore les propositions de ces villes en matière d'adaptation ou d'évolution du droit international. Comment dès lors, faire « droit à la mobilité » et penser un nouveau paradigme dans la gouvernance européenne et africaine des migrations qui consacre un « droit à l'hospitalité » ?

La complexification des échelles, des lieux et des formes de production du droit, aussi bien que la participation des normes à la fabrique de territorialités propres à la mondialisation, appelle et réinterroge une approche éthique et socio-spatiale des paradigmes juridiques.

Axe 2. Subjectivités politiques et luttes infra-politiques en migration

Cet axe s'attache aux dimensions locale, transnationale et *glocale* des phénomènes migratoires et porte l'ambition d'examiner la place des villes et de leurs réseaux au sein des différentes dimensions des politiques de gouvernance migratoire (Lacroix, Flamant, 2021). Il se propose ainsi d'éclairer les résistances infra-politiques des multiples acteurs qui interviennent dans le cadre des solidarités auprès des migrants en Afrique et en Europe. L'objectif intellectuel est de saisir la pluralité des registres d'action des acteurs locaux, depuis l'implication informelle de la société civile jusqu'à la constitution de réseaux de villes aux dimensions mondiales, à travers l'observation comparée de situations dans différents pays africains et européens. Par-delà le cadre des politiques migratoires et sécuritaires des États, quelles sont les différentes dynamiques qui se mettent en place aux niveaux social et infra-politique dans les différentes localités où les populations migrantes sont présentes sous la forme de grandeurs hétérogènes ? Comment les villes réagissent-elles à la disjonction entre les politiques nationales d'exclusion en matière de migration et de résidence face à l'impératif éthique d'inclusion urbaine à l'échelle locale ?

Cet axe 2 aspire à repenser tant les modes d'action et d'interaction (en incluant les tensions/alliances) entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux participant à la gouvernance des migrations, que les formes de luttes autonomes (Mezzadra, 2011) dont les termes sont construits collectivement pour la défense ou la solidarité envers les migrants. Quelles formes d'actions collectives ou personnelles sont mises en place pour contester et recoder le régime des frontières ? Quels sont les ressorts de ces actions, et en quoi mobilisent-elles les corps, les affects et les valeurs politiques et/ou religieuses ? Il s'agit *in fine* d'explorer les types de subjectivités politiques dont ces luttes sont elles-mêmes génératrices.

Dans la continuité de ces interrogations, la question du sujet et de la subjectivité dans les discours des acteurs de l'accueil (associations, municipalités, collectifs citoyens, entre autres) nous mènera à la construction discursive des positions de sujets et des subjectivités légitimes ainsi qu'aux portées et aux stratégies en vigueur dans les énoncés de ces acteurs. Il s'agit d'analyser la situation de ces acteurs en termes d'identité, d'éthos et de positionnement vis-à-vis des personnes migrantes. Comment ces discours et positionnements multiples contribuent-ils à une revalorisation de l'*agency* des migrants et à leur constitution comme potentiels sujets politiques et sujets de droit ?

Une attention particulière sera portée sur les résistances élaborées par les sujets en migration, sur l'expérience subjective de la vie dans un « entre-deux » en observant le rapport au politique à l'échelle des migrants, pris dans leurs trajectoires biographiques, observés dans leurs singularités et leurs ancrages territoriaux. Il s'agira d'explorer comment les migrants construisent des tactiques pour s'affranchir des régimes sécuritaires transfrontaliers et contrebalancer des politiques urbaines inhospitalières ou des politiques d'accueil ambivalentes. L'une des finalités est de percer les rapports de pouvoir qui se (ré) agencent en situation migratoire vécue et d'éclairer les initiatives des migrants

qui renégocient leur accès, voire un droit à la ville (Lefebvre, 1968). L'analyse des relations des acteurs locaux avec les sujets en migration et les acteurs étatiques permettra de mettre en lumière des transformations à la fois des idées et des pratiques sociales et politiques qui sous-tendent et reconfigurent l'identité migrante contemporaine. Il s'agit de rendre compte d'un ancrage qui compose avec des « négociations identitaires » (M-P. Ulloa, 2019) qui reflète la transversalité que l'on observe dans l'imbrication des diverses formes d'appartenance, d'inclusion urbaine dans la complexité des interactions sociales et les emboîtements des représentations qui composent l'image du migrant au XXI^e siècle.

Axe 3. Les migrations saisies au-delà des approches sécuritaires : la question des solidarités et de l'hospitalité

Cet axe s'attachera à définir ce qu'est la solidarité sous un angle éthique en éclairant les pratiques solidaires des acteurs — qu'ils soient élus, associatifs, bailleurs sociaux, organisations humanitaires, organisations religieuses ou encore bénévoles — et les institutions qui agissent « pour » et « dans » les territoires d'accueil des migrants. L'enjeu de cet axe sera de saisir les usages et les nouvelles déclinaisons de la solidarité dans les sociétés africaines et européennes confrontées à la crise des États face à la question migratoire. En décentrant l'analyse de la gouvernance migratoire, cet axe se propose d'examiner comment divers agents africains (États, ONG, organisations de la société civile, activistes) ne sont pas simplement des destinataires ou des répondants de la politique de l'UE, mais négocient l'autorité politique et exercent leur pouvoir en suppléant les politiques étatiques. Comment les acteurs locaux ont-ils répondu à la crise des politiques migratoires, et jusqu'à quel point cela nous renseigne-t-il sur les formes de solidarités qui émergent et opèrent dans les villes méditerranéennes ?

Cet axe entend se pencher sur les processus sous-jacents à la construction des initiatives d'accueil des populations migrantes et d'appréhender comment les mécanismes de solidarité se mettent en place et opèrent dans les communautés d'accueil. Nous questionnerons les cadres théoriques qui les étayent et explorerons les intersections entre les espaces urbains, le devoir d'hospitalité, l'offre de « refuge » (El Arabi, 2020) par des acteurs locaux, ou encore l'image cosmopolite des « villes accueillantes ». La finalité sera de prendre le pouls des enjeux politico-éthiques de la solidarité en contexte migratoire et de réfléchir à la signification, mobilisatrice ou non, de la solidarité, sur son rôle et son étendue dans l'engagement social et politique. Cet axe vise à mettre en exergue le potentiel d'innovation, les dynamiques de reconnaissance et de socialisation à la base de l'engagement solidaire. Se concentrer sur les solidarités permet également de sonder la manière dont les luttes infra-politiques se recoupent à travers différentes catégories intersectionnelles, telles que la classe, l'ethnicité et le genre, et de créer de nouveaux points communs. Il s'agira de se demander ce que les solidarités font aux migrations, mais également ce que les migrations font aux solidarités en éclairant les pratiques de civilité pour la reconnaissance de l'"autre" et l'articulation d'interactions sociétales pacifiques (F.Volpi, 2020). D'autre part, l'axe invite à s'interroger sur l'écart entre les principes éthiques de solidarité auxquels les individus restent attachés et les conditions réelles d'application de ces principes sur le terrain des migrations. Quel est l'avenir de la solidarité dans une « société liquide » (Z. Bauman, 2007) et mondialisée dont les repères se brouillent en raison de fortes tentations individualistes et d'une instrumentalisation de la peur sociale susceptibles de distendre les liens de solidarité traditionnels ? Autrement dit, comment les résistances locales et l'activisme associatif peuvent-ils contribuer à revitaliser la solidarité en contexte migratoire ? Sur le plan générationnel se pose la question de ceux qui font « le plus » preuve de solidarité. Sont-ce les retraités, les jeunes ou encore les individus à l'éveil politique ou religieux précoce que ce soit dans un contexte familial, scolaire ou autre ?

Une autre perspective importante est l'articulation entre migration et religion en interrogeant le rôle des solidarités religieuses, qu'elles soient spontanées ou organisées, dans les parcours migratoires

complexes et suspendus. Cet axe interrogera les solidarités confessionnelles et la place de la religion dans les solidarités sociales si l'on pense aux instances religieuses, aux associations caritatives, aux réseaux d'associations et d'ONG confessionnelles qui portent assistance aux migrants en situation de vulnérabilité.

Dans ce prolongement, nous examinerons enfin les discours de la solidarité mobilisés par les autorités locales, les organisations de la société civile et par les migrants eux-mêmes en interrogeant l'écart entre « le texte public » et « le texte caché » (Scott, 1992). Il s'agit de mobiliser des échelles distinctes – allant des récits individuels à ceux produits au sein de groupes intermédiaires tels que des associations ou des communautés religieuses et, à une échelle plus large et publique, ceux d'institutions nationales et transnationales et de leurs acteurs (incluant le monde académique). Cet axe souhaite rendre compte de la manière dont les acteurs non-étatiques contribuent à la (dé) construction politique de ladite « crise migratoire ». Tous ces questionnements nous permettront de jeter une lumière nouvelle sur notre rapport à l'altérité, à la citoyenneté et sur la manière dont la solidarité permet de se confronter à la question des vulnérabilités, des discriminations, des inégalités de genre en faisant place à un accueil motivé par la reconfiguration d'un en-commun dans le contexte capitaliste contemporain.

Comité scientifique d'organisation :

Sofia El Arabi : Chercheuse en résidence à l'Institut d'études avancées d'Aix-Marseille Université, Iméra et Associate Fellow du Centre Alwaleed de l'Université d'Édimbourg sur l'Islam dans le Monde Contemporain.

Courriel : sofiaelarabisorbonne@gmail.com

Marie-Pierre Ulloa : Directrice du programme Méditerranée de l'Institut d'études avancées d'Aix-Marseille Université, Iméra.

Courriel : marie-pierre.ulloa@univ-amu.fr

Frédéric Volpi : Professeur et directeur du Prince Alwaleed Bin Talal Centre for the Study of Islam in the Contemporary World à l'Université d'Édimbourg.

Courriel : Frederic.Volpi@ed.ac.uk

Lieu : Institut d'études avancées d'Aix-Marseille Université, Iméra, 2 Place Leverrier, 13004 Marseille